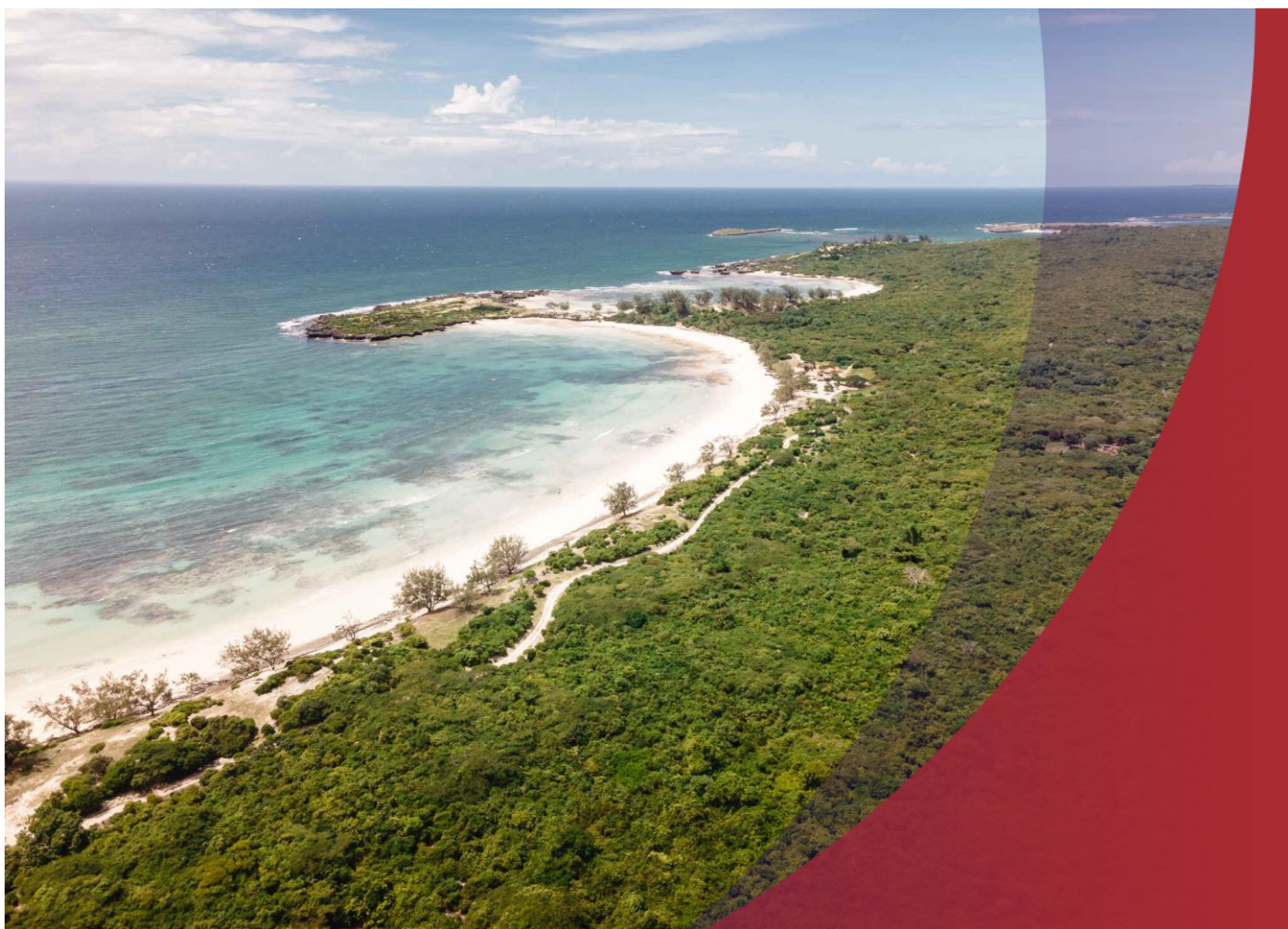




© Fallihery-Francisco / AFD

# Note de positionnement du groupe AFD sur la finance carbone

La finance carbone valorise les réductions d'émissions de GES pour financer des projets d'atténuation, notamment via les marchés du carbone. Si ces marchés permettent de mobiliser des financements additionnels vers des projets de décarbonation, une vigilance est de mise pour garantir leur efficacité, transparence et contribution réelle aux objectifs de développement durable. Afin de mobiliser ces ressources au bénéfice de ses partenaires tout en s'assurant de l'intégrité du mécanisme, le groupe AFD s'est doté de premiers principes d'intervention sur la finance carbone, décrits dans la présente note.

# FINANCE CARBONE : ENJEUX, AXES, PRINCIPES

## ENJEUX DES MARCHES DU CARBONE

La finance carbone place une valeur monétaire sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et par conséquent peut constituer un outil de financement de projets d'atténuation. Parmi les mécanismes de la finance carbone, les marchés du carbone sont des systèmes d'échange dans lesquels des crédits carbone sont vendus et achetés, permettant aux acheteurs de « compenser » leurs émissions et aux vendeurs de financer leurs projets.

L'Accord de Paris prévoit l'utilisation de ce type de mécanisme dans son article 6 qui propose un cadre, mis en place sous l'égide de la CCNUCC, permettant aux pays de collaborer pour aider à la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (CDN), en échangeant des résultats d'atténuation (réduction d'émissions et/ou absorptions carbone). En parallèle de ce mécanisme, évolue le marché volontaire du carbone (MVC) à travers lequel des entités peuvent échanger des crédits carbonés sur une base volontaire, sans lien avec des exigences réglementaires.

**Les récentes avancées sur la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris et l'augmentation des volumes émis sur le marché volontaire du carbone (MVC) en 2021 et 2022** ont suscité un fort engouement pour ces mécanismes, notamment dans les secteurs et géographies d'intervention du groupe AFD. La baisse des transactions sur le marché volontaire du carbone (MVC) à partir de 2023 témoigne néanmoins **d'une recherche accrue d'intégrité** des crédits émis sur ce marché non réglementé. En parallèle, la mise en œuvre progressive de l'Article 6 de l'Accord de Paris pourrait avoir un impact substantiel sur le marché volontaire en termes de méthodologies et de définition de bonnes pratiques.

La finance carbone représente une **opportunité indéniable de mobilisation de financements nouveaux**, notamment issus du secteur privé, et sur le long terme vers des projets d'atténuation et plus globalement de développement durable.

**Néanmoins, il reste de nombreux défis à surmonter pour que ces mécanismes contribuent efficacement aux objectifs de décarbonation globaux.** Le manque de fiabilité quant à la réalité des émissions évitées ou du carbone séquestré par les projets, la critique du principe de « compensation » des émissions des acheteurs, la prédominance des crédits d'« évitements », un prix de la tonne de CO<sub>2</sub> encore faible, un manque de transparence et de gouvernance, l'absence de règles claires de partages des bénéfices et enfin l'absence de cadre réglementaire dans de nombreux pays sont autant de réserves régulièrement émises au sujet du MVC et que les mécanismes de l'article 6 cherchent en partie à traiter.

**Si la finance carbone présente donc un potentiel certain pour l'agenda du développement, il convient de cadrer au mieux son usage et de s'assurer que le mécanisme soit fonctionnel à l'échelle des projets, comme aux échelles du territoire, du pays et à l'échelle globale.**

## AXES D'INTERVENTION DU GROUPE AFD

Afin de favoriser une finance carbone à haute intégrité, le groupe AFD entend déployer une offre adaptée aux besoins de ses partenaires et des pays-hôtes, à travers trois axes d'intervention :

**L'accompagnement des Etats** dans le renforcement de leurs capacités en matière de finance carbone, dans l'élaboration de stratégies nationales sur la finance carbone alignées avec les objectifs climat et de développement du pays hôte et dans l'élaboration de politiques publiques et cadre réglementaire permettant la mise en œuvre de l'article 6 et/ou un meilleur encadrement du MVC ;

**L'appui au développement et au financement de projets et fonds** mobilisant de la finance carbone et présentant des co-bénéfices multiples (biodiversité, sociaux) ;

**Le partage d'expériences et la montée en compétences sur le sujet** grâce à la mobilisation de la recherche et en lien avec les autres banques publiques de développement.

## PRINCIPES D'INTERVENTION DU GROUPE AFD

Afin de maximiser les co-bénéfices, cadrer les risques et s'assurer d'une contribution réelle aux objectifs de l'Accord de Paris et aux Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'agenda 2030 de l'ONU, le groupe AFD applique les principes d'intervention suivants<sup>1</sup> pour ses opérations relatives à la finance carbone :

### 1. MAXIMISER LES IMPACTS DE DEVELOPPEMENT : CARBONE, BIODIVERSITE ET COMMUNAUTES

- Promouvoir une approche ODD, c'est-à-dire **privilégier des projets présentant des co-bénéfices sociaux, économiques, biodiversité et adaptation**, en plus de ceux liés à l'atténuation. La recherche de co-bénéfices renforce la qualité et l'intégrité du dispositif.
- Appuyer en priorité des projets de **séquestration de carbone** (conservation de la nature et des écosystèmes, notamment). Pour les projets d'émissions évitées, il conviendra de s'assurer de leur additionnalité, qualité et robustesse, par exemple à travers des approches juridictionnelles contribuant à limiter les « fuites » pour les projets de déforestation évitée.
- S'assurer de **l'inclusion et du meilleur partage possible des bénéfices avec les populations locales** ainsi que d'un régime juste de propriété des crédits.

### 2. ACCOMPAGNER DES STRATEGIES NATIONALES BAS-CARBONE AMBITIEUSES

- S'assurer que les projets soutenus **s'inscrivent dans une stratégie nationale en matière de finance carbone** ou si possible permettent de l'initier pour préparer la mise en œuvre des marchés de l'article 6 et pour contribuer aux objectifs nationaux de trajectoire de décarbonation.

### 3. S'ASSURER DE L'INTEGRITE DE LA DEMANDE

- **Exiger une transparence** quant aux acheteurs finaux de crédits.

---

<sup>1</sup> L'opérationnalisation de ces principes est en cours et pourra conduire à un ajustement de leur formulation.

- **S'assurer de la robustesse des stratégies de décarbonation des acheteurs**, en particulier en termes d'objectifs à court, moyen et long termes. Une certification de ces trajectoires par des initiatives indépendantes et reconnues est recommandée.
- Le groupe AFD n'accompagnera pas de projets de crédits carbone développés par des développeurs ou des sociétés projets détenus majoritairement par des groupes du secteur des énergies fossiles.

#### 4. SUIVRE LES STANDARDS LES PLUS EXIGEANTS

- S'assurer de la qualité de l'offre en **accompagnant uniquement les projets visant une certification selon les meilleurs standards existants**, de préférence associés à des labels premiums (par exemple CCB - Climate, Community and Biodiversity standards ou SD Vista - Sustainable Development Verified Impact Standard).
- **Se référer en parallèle aux recommandations et principes des initiatives internationales**, qu'elles soient générales (par exemple, les 10 principes de l'Integrity Council for Voluntary Carbon Markets IC-VCM) ou sectorielles (High-Quality Blue Carbon Principles and Guidance).
- S'assurer qu'un **système robuste de mesure, rapportage et vérification (MRV)** soit mis en place par le porteur de projet, afin de garantir une transparence sur l'évolution des émissions ou du stockage de CO2 et de leurs impacts, ainsi que sur les moyens alloués pour parvenir aux objectifs du projet.

#### 5. S'APPUYER SUR UNE EXPERTISE LOCALE ET/OU LA RENFORCER

- **Soutenir et encourager l'expertise locale**, et dans la mesure du possible, prévoir des dispositifs de renforcement de capacité tout au long de la chaîne de valeur, que ce soit auprès des pays hôtes ou des acheteurs.





@Pierre Terdjman / AFD

### À propos de l'Agence française de développement :

Le groupe AFD finance, accompagne et accélère les transitions nécessaires pour un monde plus juste et résilient. Il contribue ainsi à mettre en œuvre la politique de la France en matière de développement durable et de solidarité internationale. C'est avec et pour les populations que nous construisons en lien avec nos partenaires des solutions partagées dans plus de 160 pays, ainsi que dans 11 départements et territoires ultramarins français.

Notre objectif ? Concilier développement économique et préservation des biens communs : le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes- hommes, l'éducation ou encore la santé. Nos équipes sont engagées dans plus de 3 600 projets sur le terrain, contribuant ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable (ODD). Pour un monde en commun.

Division Climat et Nature (CLN) – Direction exécutive des Solutions de Développement Durable (SDD) – Agence Française de Développement (AFD)



[www.afd.fr](http://www.afd.fr)

Twitter : @AFD\_France – Facebook : AFDOfficiel – Instagram : afd\_france

5, rue Roland Barthes – 75598 Paris Cedex 12 – France